

# CAHIER DES CHARGES RELATIF A l'EVALUATION DE LA QUALITE

Version : 2 17/03/2025 Page : 1 / 23

Version : 2 17/03/2025 Page : 2 / 23

#### **Sommaire**

l.	Contexte et objet de mise en concurrence	4
II.	Présentation de l'ADPEP45	4
III.		
	3.1- Périmètre de la mise en concurrence	5
	3.2- Echéancier de mise en concurrence	12
	3.3- Modalités de diffusion	12
	3.4- Composition du dossier de réponse et modalités d'envoi	12
	3.5- Modalités de sélection de l'organisme évaluateur et contractualisation	13
	3.5.1- Commission de sélection	13
	3.5.2- Critères de sélection	14
	3.5.3- Modalités de contractualisation	14
	3.5.4- Notification des résultats	15
IV	Dispositions relatives à l'organisme évaluateur	15
	4.1- Accréditation de l'organisme évaluateur	15
	4.2- Expériences et compétences de l'organisme évaluateur	15
	4.3- Plateforme SYNAE	15
	4.4- Impartialité et indépendance	15
	4.5- Confidentialité	16
	4.6- Propriété intellectuelle	16
	4.7- Intuitu personae	17
	4.8- Sous-traitance	17
V.	Dispositions relatives aux intervenants	17
	5.1- Profil des intervenants	17
	5.2- Remplacement des intervenants en cours d'exécution du contrat	17
VI	Relations entre l'ADPEP45 et l'organisme évaluateur	18
	6.1- Désignation des interlocuteurs mutuels	18
	6.2- Conditions d'accès aux établissements ou services, à l'information et aux documents	18
	6.3- Constats liés à la sécurité des personnes réalisés lors des visites d'évaluation	18
VI	l. Dispositions concernant la méthode, la procédure d'évaluation et le rapport d'évaluation	18
	7.1- Méthode et procédure d'évaluation	18
	7.2 - Le rapport d'évaluation	19
	II. Dispositions relatives à la facturation, résiliation et validité du cahier des charges	
	8.1- Exécution et durée de la prestation	20

Version : 2 17/03/2025 Page : 3 / 23

	8.2- Résiliation pour faute ou manquement dans l'exécution du contrat	. 20
	8.3- Délai de validité des offres	. 20
	8.4- Modalités de règlement	. 20
IX.	Renseignements complémentaires	21
Ar	nexe 1 : Organisation des PFP 45	0

Version : 2 17/03/2025 Page : 4 / 23

## I. Contexte et objet de mise en concurrence

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de **présenter les exigences requises par l'ADPEP45 auprès de l'organisme évaluateur pour la réalisation de l'évaluation de ses ESSMS**, conformément aux exigences de la HAS et en application de l'article L312-8 du Code de l'Action sociale et des familles (CASF).

#### II. Présentation de l'ADPEP45

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts, en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes: CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage: DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans;
- o Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- o Pôle Accompagnement Social et Professionnel: ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial;
- o Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficience, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Version : 2 17/03/2025 Page : 5 / 23

Organisme gestionnaire	
Raison sociale	ADPEP 45
FINESS	450010913
Adresse	25 BOULEVARD JEAN JAURES
	45056 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone	02 38 62 66 08
Mail	siege.association@pep45.asso.fr
Nature juridique	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité
	Publique
Président	Monsieur GAILLARD Gilles
Directeur Général	Monsieur GBAGUIDI Blaise

Cf. schéma d'organisation des PEP 45 en annexe 1

o L'ADPEP 45 en quelques chiffres :



758 salariés dont :

342 dans le secteur adulte, 391 dans le secteur enfant et 25 au Siège 609 femmes (80%) et 149 hommes (20%) 193 personnes à temps partiel (25%) et 565 personnes à temps complet (75%)

#### III. Conditions de mise en concurrence

#### 3.1- Périmètre de la mise en concurrence

Le présent cahier des charges a pour objectif de sélectionner le prestataire qui procédera aux évaluations des 24 ESMS (avec numéros FINESS) et 6 services rattachés de l'ADPEP45 présentés ci-après. Cette liste est susceptible d'évoluer en lien avec le CPOM signé en décembre 2024 et selon les nouveaux arrêtés de programmation à venir.

En italique : les services avec un numéro FINESS non mentionnés dans le 1<sup>er</sup> arrêté d'autorisation Services rattachés : services rattachés administrativement à un ESMS ayant une activité différente de celle de l'ESMS

#### Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants - Adolescents - Jeunes (Pôle APEA)

CMPP	
Site principal	13 RUE DU PORT SAINT ROCH 45200
	MONTARGIS
Site secondaire	9 RUE DE GUTENBERG 45500 GIEN
N° FINESS	450000369
Type de structure	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
Public accueilli	Enfants 6 -20 ans
Capacité autorisée (actes directs)	9600
Nombre ETP	16.61
Date d'autorisation	03/01/2017
Date dernière évaluation	01/12/2019
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

CAMSP GILBERTE ET JACQUES CLAUSSET	
Localisation principale	13 RUE DU PORT SAINT ROCH

# CAHIER DES CHARGES RELATIF A L'EVALUATION DE LA QUALITE

Version : 2 17/03/2025 Page : 6 / 23

	45200 MONTARGIS
N° FINESS principal	450017942
Localisation – établissement secondaire	9 RUE DE GUTENBERG 45500 GIEN
N° FINESS secondaire	450020649
Type de structure	Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)
Public accueilli	Tous types de déficiences Personnes Handicapées
Capacité autorisée	83 (soit 6100 actes directs)
Nombre ETP	15.68
Date d'autorisation	15/03/1999
Date dernière évaluation	15/01/2019
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

SESSAD DTP METROPOLE		
Localisation principale	767 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU	
·	45160 OLIVET	
N° FINESS principal	450009188	
Localisation secondaire (1)	10 RUE SIDONIE COLETTE 45500 GIEN	
N° FINESS secondaire (1)	450014873	
Localisation secondaire (2)	94 RUE ABBE PASTY 45130 BAULE	
N° FINESS secondaire (2)	450015102	
Localisation secondaire (3)	4 RUE DES CAPUCINS 45650 ST JEAN LE BLANC	
N° FINESS secondaire (3)	450018288	
Type de structure	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à	
	Domicile	
Public accueilli	Déficience visuelle – motrice – TSA – DI –	
	Handicap cognitif spécifique	
Capacité autorisée	196	
Nombre ETP	79.23	
Date d'autorisation	03/01/2017	
Date dernière évaluation	Juillet 2018	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	
Services rattachés		
EMAS (Equipe mobile d'appui à la scolarisation		
Localisation principale	767 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU	
	45160 OLIVET	
Nombre ETP	5,2	
Date d'autorisation	Juillet 2020	
Date dernière évaluation	/	

UEMA DE BOIGNY SUR BIONNE		
Localisation	PLACE DES ECOLES	
	45760 BOIGNY SUR BIONNE	
N° FINESS	450020433	
Type de structure	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à	
	Domicile	
Public accueilli	Troubles du spectre de l'autisme	
Capacité autorisée	7	
Nombre ETP	6,1 (dont 1 ETP enseignant spécialisé EN)	
Date d'autorisation	Avril 2015	
Date dernière évaluation	/	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	

Version : 2 17/03/2025 Page : 7 / 23

UEMA DE LORRIS	
Localisation	RUE SAINT-EXUPERY 45260 LORRIS
N° FINESS	450022751
Type de structure	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à
	Domicile
Public accueilli	Troubles du spectre de l'autisme
Capacité autorisée	7
Nombre ETP	5,1 (dont 1 ETP enseignant spécialisé EN)
Effectif	8 (dont 1 ETP enseignant spécialisé EN)
Date d'autorisation	Juin 2020
Date dernière évaluation	/
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

UEEA Orlé	ans La Source
Localisation	Ecole René-Guy Cadou
N° FINESS	450023478
Type de structure	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à
	Domicile
Public accueilli	Troubles du spectre de l'autisme
Capacité autorisée	10
Nombre ETP	4,6 (dont 1 ETP enseignant spécialisé EN)
Date d'autorisation	Octobre 2022
Date dernière évaluation	/
Date de remise des résultats de l'évaluation	Non programmé dans l'arrêté de programmation initial (nouvelle version à venir)

#### Pôle Accompagnement Médico-Socio-Educatif et Apprentissage (Pôle AMSEA)

DAME PEP ORLEANS		
Localisation	AVENUE DE L'HOPITAL 45072 ORLEANS	
N° FINESS	450000567	
Sites secondaires		
Type de structure	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	
Public accueilli	Déficience intellectuelle	
Capacité autorisée	137	
Nombre ETP	88.39	
Date d'autorisation	03/01/2017	
Date dernière évaluation	Mai 2019	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	

DAME PEP GIEN		
Localisation	29 RUE CHANTEMERLE 45501 GIEN	
N° FINESS	450000427	
Type de structure	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)	
Public accueilli	Déficience intellectuelle	
Capacité autorisée	80	
Nombre ETP	55.14	
Date d'autorisation	03/01/2017	
Date dernière évaluation	Avril 2013	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	

Version : 2 17/03/2025 Page : 8 / 23

DAME PEP BAULE	
Localisation	94 RUE DE L'ABBE PASTY 45130 BAULE
N° FINESS	450000419
Type de structure	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)
Public accueilli	Déficience intellectuelle - Troubles du spectre
	de l'autisme
Capacité autorisée	78
Nombre ETP	70.12
Date d'autorisation	03/01/2017
Date dernière évaluation	21/01/2019
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

#### Pôle Accompagnement Social et Professionnel (Pôle ASP)

ESAT SERVIPEP	
Site principal	1 PLACE AVICENNE
	45800 ST JEAN DE BRAYE
N° FINESS	450014329
Site secondaire	Blanchisserie à Boigny sur Bionne
N° FINESS	450020292
Type de structure	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
	(E.S.A.T.)
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	84
Nombre ETP	22,1
Date d'autorisation	04/01/2017
Date dernière évaluation	15/12/2018
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

FOYER DES DROITS DE L'HOMME	
Localisation	1 RUE ARSENE BOURGEOIS 45000 ORLEANS
N° FINESS	450001920
Type de structure	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé pour
	personnes handicapées
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	17
Nombre ETP	11.01
Date d'autorisation	04/01/2017
Date dernière évaluation	15/12/2018
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

SAVS D'ORLEANS		
Localisation	8 RUE DU PERE WREZINSKI 45000 ORLEANS	
N° FINESS	450018262	
Type de structure	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	
Public accueilli	Tous types de déficience	
Capacité autorisée	40	
Nombre ETP	5.34	
Date d'autorisation	04/01/2017	
Date dernière évaluation	15/12/2018	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	

Version : 2 17/03/2025 Page : 9 / 23

PAAG (Plateforme d'accomp	agnement adultes Giennois)	
FOYER DES H	AUTS DE GIEN	
Localisation	3 RESIDENCE DES HAUTS DE GIEN	
	45500 GIEN	
N° FINESS	450013115	
Type de structure	Etablissement d'Accueil Non Médicalisé pour	
	personnes handicapées	
Public accueilli	Tous types de déficiences	
Capacité autorisée	17	
Nombre ETP	18.35	
Date d'autorisation	04/01/2017	
Date dernière évaluation	01/05/2019	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	
SAVS LES HAUTS DE GIEN		
Localisation	2 RUE DE L'YSER 45500 GIEN	
N° FINESS	450018270	
Type de structure	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	
	(S.A.V.S.)	
Public accueilli	Tous types de déficiences	
Capacité autorisée	50	
Nombre ETP	5.17	
Date d'autorisation	02/01/2017	
Date dernière évaluation	01/05/2019	
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027	
ACCUEIL DE .	IOUR DE GIEN	
Localisation	11 rue gutemberg 45500 GIEN	
N° FINESS	450023643	
Type de structure	Section semi-occupationnelle	
	Foyer d'accueil de jour	
Public accueilli	Tous types de déficiences	
Capacité autorisée	SS0 : 6	
·	FVJ:5	
Nombre ETP	3,24	
Date d'autorisation	Janvier 2025	
Date dernière évaluation	Non programmé dans l'arrêté de	
	programmation initial (nouvelle version à venir)	

ESAT PEP GIENNOIS	
Localisation	ZONE HORTICOLE DES NOUES
	45570 DAMPIERRE EN BURLY
N° FINESS	450012976
Type de structure	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
	(E.S.A.T.)
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	64
Nombre ETP	18,78
Date d'autorisation	03/01/2017
Date dernière évaluation	01/05/2019
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

SESSAD PRO OLIVET	
Localisation	767 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU
	45160 OLIVET

Version : 2 17/03/2025 Page : 10 / 23

N° FINESS	450019062
Type de structure	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à
	Domicile
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	35
Nombre ETP	6.17
Date d'autorisation	03/06/2013
Date dernière évaluation	09/02/2018
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

DIDE	
Localisation	57 rue Jean Zay
	45800 SAINT JEAN DE BRAYE
N° FINESS	450022991
Type de structure	Service expérimental
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	30
Nombre ETP	4,35
Date d'autorisation	Mars 2021
Date dernière évaluation	/
Date de remise des résultats de l'évaluation	Non programmé dans l'arrêté de
	programmation initial (nouvelle version à venir)

Service Relais	
Site principal	16B rue Adèle Lanson Chenault
	45650 SAINT JEAN LE BLANC
Site secondaire	25 résidence Saint Simon
	45500 GIEN
N° FINESS	En cours
Type de structure	SAMSAH
Public accueilli	Tous types de déficiences
Capacité autorisée	30
Nombre ETP	11,55
Date d'autorisation	Janvier 2025 (décembre 2016 rattaché IME
	Baule)
Date dernière évaluation	/
Date de remise des résultats de l'évaluation	Non programmé dans l'arrêté de
	programmation initial (nouvelle version à venir)

#### Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés (Pôle AASS)

MAS LA DEVINIERE	
Localisation	3 PLACE AVICENNE 45800 ST JEAN DE BRAYE
N° FINESS	450014121
Type de structure	Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)
Public accueilli	polyhandicap – cérébrolésé – maladie
	neurodégénérative
Capacité autorisée	59 (dont 16 en accueil de jour)
Nombre ETP	89.27
Date d'autorisation	02/01/2017
Date dernière évaluation	09/10/2013
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027

Version : 2 17/03/2025 Page : 11 / 23

Services rattachés à la MAS	
Accueil de jour	
Localisation	3 PLACE AVICENNE 45800 ST JEAN DE BRAYE
Public accueilli	polyhandicap – cérébrolésé – maladie neurodégénérative
Capacité autorisée	16 MAS La Devinière + 3 MAS Les Saulniers
PCPE (Pôle de compétences et de prestations externalisées)	
Localisation	21 Avenue de Gay Lussac 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
Nombre ETP	
Date d'autorisation	Convention Octobre 2017
Equipe Mobile ASTUS (accompagnement pour trouver une solution »)	
Localisation	21 Avenue de Gay Lussac 45800 SAINT JEAN DE BRAYE
Nombre ETP	
Date autorisation	Mars 2022

MAS LES SAULNIERS			
Localisation	4 RUE DE LA MOTTE AUX SAULNIERS		
	45760 BOIGNY SUR BIONNE		
N° FINESS	450015839		
Type de structure	Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)		
Public accueilli	polyhandicap – cérébrolésé – maladie		
	neurodégénérative - TSA		
Capacité autorisée	53 (dont 3 en accueil de jour)		
Nombre ETP	69.53		
Date d'autorisation	10/05/2011		
Date dernière évaluation	02/04/2018		
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027		

SAMSAH PEP 45				
Localisation	21 AVENUE GAY LUSSAC			
	45800 ST JEAN DE BRAYE			
N° FINESS principal	450010020			
Type de structure	Service d'accompagnement médico-social			
	adultes handicapés			
Public accueilli	Tous types de déficience			
Capacité autorisée	24			
Nombre ETP	16.19			
Date d'autorisation	01/01/2005			
Date dernière évaluation	01/04/2019			
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027			
SAMS	AH « TSA »			
Localisation	667 RUE DES RASLES 45400 CHANTEAU			
N° FINESS	450023957			
Public accueilli	TSA			
Capacité autorisée	10			
Nombre ETP				
Date d'autorisation	Juillet 2020			
Date dernière évaluation	/			
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027			

Version : 2 17/03/2025 Page : 12 / 23

SSIAD PEP 45			
Localisation	21 AVENUE DE GAY LUSSAC 45800 ST JEAN DE BRAYE		
N° FINESS	450018932		
Type de structure	Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)		
	Interventions du SSIAD dans des foyers de vie		
Public accueilli	Tous Types de déficiences		
Capacité autorisée	29 (et 8 FV)		
Nombre ETP	25.16		
Date d'autorisation	01/05/2010		
Date dernière évaluation	Juillet 2018		
Date de remise des résultats de l'évaluation	Cf. Arrêté de programmation – Mars 2027		
Service rattaché			
ESMNE (Equipe spécialisée maladies neuro-évolutives)			
Localisation	21 AVENUE DE GAY LUSSAC		
	45800 ST JEAN DE BRAYE		
Date d'autorisation	Expérimental depuis aout 2022		
	Pérenne depuis novembre 2023		
Nombre ETP			

#### 3.2- Echéancier de mise en concurrence

Date de publication du CDC	20/03/2025
Date limite pour tous renseignements complémentaires	18/04/2025
Date limite de réception des propositions	30/04/2025
Date de rencontre des candidats	27/05/2025
Date de sélection de l'organisme retenu	19/06/2025
Date de lancement des évaluations	01/10/2026 (à ajuster)

#### 3.3- Modalités de diffusion

Le présent cahier des charges sera diffusé via le site internet de l'association accessible depuis l'adresse suivante : <a href="https://www.peploiret.fr/">https://www.peploiret.fr/</a>

#### 3.4- Composition du dossier de réponse et modalités d'envoi

- Présentation de l'organisme évaluateur (expérience, valeurs, éthique...)
- Liste des références pour des prestations similaires (la distinction devra être clairement faite le cas échéant entre accompagnement à l'évaluation interne et réalisation d'évaluations)
- Les qualifications et expériences des évaluateurs proposés (C.V), en précisant éventuellement les modalités de sélection des évaluateurs par l'organisme évaluateur
- Présentation de la méthodologie utilisée qui doit respecter la méthodologie de cotation prévue par le manuel qualité de la HAS

Liste des pièces à joindre (liste non exhaustive – à compléter le cas échéant)

- Copie de la certification définitive COFRAC
- Extrait Kbis datant de moins de 3 mois

Version : 2 17/03/2025 Page : 13 / 23

- Justification d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile et de la responsabilité professionnelle en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché
- Attestation sur l'honneur prévue à l'article 4.4 du présent cahier des charges attestant le respect des délais d'intervention par les intervenants
- Attestation sur l'honneur prévue à l'article 4.5 du présent cahier des charges attestant du respect des RGPD par l'organismes évaluateur
- Un devis

Le dossier de réponse au présent cahier des charges doit être remis, le 30 avril MAXIMUM :

- par courrier à l'adresse suivante : 25 BOULEVARD JEAN JAURES, 45056 ORLEANS CEDEX
- par courriel à l'adresse suivante : siege.association@pep45.asso.fr

La date de l'envoi faisant foi.

#### 3.5- Modalités de sélection de l'organisme évaluateur et contractualisation

#### 3.5.1- Commission de sélection

Une commission de sélection se réunira au sein de l'association et aura pour mission de :

- Étudier les propositions reçues et de sélectionner les organismes retenus pour l'entretien
- ✓ Recevoir le ou les organismes sélectionnés (en présentiel de préférence)
- ✓ Opérer un choix final pour contractualisation

La commission de sélection sera composée de :

- Madame Bernadette DELAVEAU Administratrice ;
- Monsieur Gilles GAILLARD Président :
- Monsieur Blaise GBAGUIDI Directeur Général;
- Madame Nathalie HERAUD Chargée de mission ;
- Une directrice de Pôle de l'ADPEP45.

Version : 2 17/03/2025 Page : 14 / 23

#### 3.5.2- Critères de sélection

Les offres parvenues en dehors du délai prévu dans le calendrier mentionné à l'article 3.2 du présent cahier des charges ne seront pas prises en compte.

Les offres seront étudiées au regard des critères suivants :

	Critères
Accréditation	- Accréditation obligatoire
Qualité du dossier technique	<ul> <li>Accréditation obligatoire</li> <li>Dossier complet</li> <li>Clarté et compréhension de la prestation proposée</li> </ul>
Méthodologie	<ul> <li>Compréhension et intégration du projet de l'association et de ses valeurs</li> <li>Présentation des différentes étapes de réalisation de l'évaluation (préparation de l'évaluation sur site, réunion d'ouverture, évaluation sur site, modalités et planification des rencontres et des entretiens avec les différentes parties prenantes, réunion de clôture, élaboration et transmission du pré-rapport et du rapport final)</li> <li>Prise en compte des spécificités et contraintes de chaque établissement et service à évaluer</li> <li>Echange et coordination entre l'organisme évaluateur et l'association</li> </ul>
Expérience / adéquation des candidats / composition de l'équipe	<ul> <li>Support de présentation de l'organisme évaluateur</li> <li>Expériences de l'organisme dans l'évaluation des ESSMS</li> <li>Composition, profils et expérience des équipes d'intervenants</li> <li>Adéquation de la composition de l'équipe au regard des structures évaluées</li> </ul>
Clarté des éléments financiers / rapport qualité-prix	<ul> <li>Détail des coûts des différentes étapes de l'évaluation (y compris les temps d'échanges avec les accompagnés traceurs)</li> <li>Précision du coût journée/évaluateur</li> <li>Précision du coût des frais de déplacement</li> <li>Détail du nombre de jour sur site et hors site et leur coût</li> <li>Mention des prix en HT et TTC</li> </ul>

#### 3.5.3- Modalités de contractualisation

L'offre retenue fera ensuite l'objet d'un contrat établi par l'organisme évaluateur.

Ce contrat devra être en conformité avec les préconisations :

- Du cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS

Version : 2 17/03/2025 Page : 15 / 23

- Du référentiel et du manuel d'évaluation
- De la procédure d'évaluation des ESSMS.

#### Ce contrat précisera notamment :

- Les dates des visites d'évaluation
- Leur durée
- Leur coût (incluant les coûts mentionnés dans le tableau ci-dessus)
- Le nom et le profil des intervenants missionnés par l'organisme
- Le planning des visites d'évaluation
- La planification des dates de dépôts des pré-rapports et du rapport définitif

#### 3.5.4- Notification des résultats

L'association informera par courrier les prestataires qui n'ont pas été retenus.

## IV. Dispositions relatives à l'organisme évaluateur

#### 4.1- Accréditation de l'organisme évaluateur

Pour réaliser la mission d'évaluation, l'organisme évaluateur est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) mentionné à l'article 137 de la loi du 04 Août 2008 de modernisation de l'économie.

#### 4.2- Expériences et compétences de l'organisme évaluateur

[Cf. cahier des charges HAS applicables aux organismes évaluateurs]

L'organisme évaluateur justifie d'une pratique régulière en matière d'évaluation des ESSMS et de ses compétences et expériences dans le secteur social et médico-social.

A ce titre, il doit être en activité et avoir réalisé un minimum de quatre missions d'évaluation en ESSMS selon la méthodologie HAS.

L'organisme évaluateur fournira tout document attestant de son existence (extrait KBIS, statuts...) et de son expérience en matière d'évaluation (liste des ESSMS évalués, engagements contractuels pour la réalisation d'évaluations à venir dans l'année en cours...) (Cf. liste des pièces à joindre)

#### 4.3- Plateforme SYNAE

(Cf. 6.2 du cahier des charges HAS applicables aux organismes évaluateurs

L'organisme a l'obligation de transmettre et d'actualiser les informations le concernant, ainsi que celles relatives à ses intervenants à la HAS via la plateforme SYNAE. Il doit donc disposer des moyens d'accès à la plateforme grâce à des installations et équipements adéquats.

#### 4.4- Impartialité et indépendance

En référence à l'article 4.1 du cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation des ESSMS (HAS, mai 2022), l'organisme évaluateur s'engage à réaliser les évaluations de manière indépendante et impartiale.

Version : 2 17/03/2025 Page : 16 / 23

L'organisme doit pouvoir démontrer, à tout moment, pour lui-même et ses intervenants mandatés pour l'évaluation des ESSMS, qu'ils interviennent de manière objective et impartiale et qu'ils n'ont pas agi en tant que conseiller (assistance conseil, consulting, coaching) pour l'ESSMS ou l'organisation gestionnaire de l'ESSMS durant les 24 mois précédant la visite et les 12 mois suivants la visite d'évaluation.

Les délais s'entendent à compter de la date de réalisation de la mission d'évaluation des ESSMS considérés, soit le 1e jour de la visite d'évaluation.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira une attestation sur l'honneur de non-intervention durant ces délais.

L'organisme évaluateur veille à ce que chacun de ses intervenants dans une mission d'évaluation au sein des services et établissements de l'ADPEP45 :

- N'exerce pas son activité professionnelle au sein d'un ESSMS du même département que l'ESSMS évalué
- N'exerce pas ou plus, son activité professionnelle depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein de l'ADPEP45
- N'a pas d'intérêts directs ou indirects depuis cinq années dans l'ESSMS évalué, ni au sein de l'ADPEP45
- N'exerce pas au sein des autorités d'autorisation, de tarification et de contrôle des ESSMS, ni au sein de la HAS.

Pour ce faire, l'organisme évaluateur produira pour chacun des intervenants réalisant l'évaluation au sein des services et établissements de l'ADPEP45 une attestation sur l'honneur garantissant le respect de ses dispositions

L'ADPEP 45 se réserve le droit de refuser un intervenant.

#### 4.5- Confidentialité

(Cf. 4.2 du cahier des charges HAS applicables aux organismes évaluateurs

L'organisme évaluateur s'engage à ne pas à ne pas céder, dupliquer, divulguer à un tiers, à quelque titre que ce soit, tout ou partie des données recueillies dans le cadre de la mission d'évaluation réalisée dans l'ESSMS, en dehors de ce qui est exigé pour le rapport de visite. Le rapport de visite devra garantir l'anonymat des personnes qui ont pris part à l'évaluation.

Il s'engage à prendre toutes les dispositions pour faire respecter la confidentialité par les membres de son personnel concernés et en assume toutes les responsabilités.

Conformément à l'article 28 du RGPD, le prestataire s'engage à respecter les obligations applicables aux sous-traitants.

Il s'engage à tenir à disposition de l'ADPEP45 les documents nécessaires à la vérification des garanties suffisantes quant au niveau de conformité attendu en la matière.

A minima, le prestataire s'engage à produire une attestation sur l'honneur de respect de ces obligations.

#### 4.6- Propriété intellectuelle

L'ensemble des données appartiennent de manière pleine et entière au commanditaire.

Version : 2 17/03/2025 Page : 17 / 23

#### 4.7- Intuitu personae

La prestation assurée par l'organisme évaluateur ne pourra pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre gracieux ou onéreux par le titulaire.

#### 4.8- Sous-traitance

L'organisme évaluateur s'engage à ne pas sous-traiter ses missions d'évaluation de l'ADPEP45 à quel qu'organisme que ce soit.

# V. Dispositions relatives aux intervenants

#### 5.1- Profil des intervenants

[Cf. cahier des charges HAS applicables aux organismes évaluateurs]

Les intervenants doivent présenter les **qualités et compétences** suivantes :

- disposer de qualités relationnelles et d'adaptation aux personnes accompagnées et professionnels rencontrés en ESSMS ;
- faire preuve de bienveillance et d'écoute pour installer les conditions d'un échange constructif;
- disposer d'une bonne communication écrite et orale ;
- disposer d'une bonne connaissance de la règlementation, de l'organisation et du fonctionnement des ESSMS, ainsi que des profils des publics accompagnés, des process métiers et des types d'accompagnement proposés par les ESSMS;
- savoir définir le périmètre d'évaluation et appliquer les critères d'évaluation correspondant à la mission ;
- conduire les évaluations sur la base des outils et méthodes d'évaluation publiés par la HAS;
- vérifier l'exactitude des informations recueillies, se questionner, analyser et rédiger un rapport circonstancié;
- savoir travailler en équipe

Les intervenants doivent également pouvoir justifier de leurs expériences, et notamment doivent :

- démontrer une expérience professionnelle d'au moins trois années dans le secteur social et médico-social (métier de l'intervention sociale, éducative ou soignante, d'encadrement technique et opérationnel en ESSMS, d'auditeur, d'évaluateur ou de qualiticien);
- être en activité ou avoir cessé d'exercer une activité professionnelle depuis moins de trois ans;
- disposer, le cas échéant, des compétences spécifiques nécessaires à l'évaluation de l'organisation des soins pour l'évaluation de la qualité des prestations délivrées dans le secteur médico-social.

L'organisme évaluateur fournira le CV et tout document attestant des compétences des intervenants au sein des ESSMS de l'association.

#### 5.2- Remplacement des intervenants en cours d'exécution du contrat

Le prestataire informe sans délais de tout changement dans les intervenants désignés par le prestataire pour réaliser l'évaluation.

Le cas échéant, des profils équivalents devront alors être proposés et validés par l'association, selon les exigences requises au 5.1.1.

Version : 2 17/03/2025 Page : 18 / 23

## VI. Relations entre l'ADPEP45 et l'organisme évaluateur

#### 6.1- Désignation des interlocuteurs mutuels

Les deux parties s'engagent à désigner dès la signature du présent contrat, des interlocuteurs de part et d'autre, possédant le niveau de responsabilité suffisant pour s'informer régulièrement et diligemment de l'exécution des prestations, objet du présent contrat.

# 6.2- Conditions d'accès aux établissements ou services, à l'information et aux documents

L'organisme évaluateur s'engage à respecter les règles de conduite et de déontologie applicables aux organismes accrédités et à leurs équipes intervenant à l'occasion de missions d'évaluation

L'association s'engage à faciliter à l'organisme évaluateur et à ses intervenants, l'accès aux locaux, documents et informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation

# 6.3- Constats liés à la sécurité des personnes réalisés lors des visites d'évaluation

[Cf. cahier des charges HAS applicables aux organismes évaluateurs : 7.2]

L'organisme informera l'ADPEP45 et les autorités compétentes des faits ou manquements mettant en jeu la sécurité des personnes accompagnées que ses intervenants auraient constatés au cours d'une visite

# VII. Dispositions concernant la méthode, la procédure d'évaluation et le rapport d'évaluation

#### 7.1- Méthode et procédure d'évaluation

Il est attendu de l'organisme évaluateurs qu'il :

- Garantisse une **méthodologie d'intervention** répondant aux outils et méthodes d'évaluation validés et publiés par la HAS (référentiel, manuel et procédure d'évaluation, système d'information dédié)
- **Constitue des équipes d'au moins deux intervenants** pour la réalisation d'une mission d'évaluation en ESSMS, afin d'en garantir la collégialité.
- Désigne l'un des intervenants membre de l'équipe d'évaluation comme coordinateur de la visite
- Séquence les différentes tâches pour que la démarche d'évaluation fasse l'objet d'un diagnostic partagé avec l'établissement/service, afin de s'assurer que les informations recueillies ont bien été interprétées
- **Elabore un échéancier** des différentes étapes pour chaque ESSMS à partir des arrêtés de programmation communiqués par l'Autorité de contrôle et de tarification

Version : 2 17/03/2025 Page : 19 / 23

- Propose un calendrier réaliste, tenant compte des contraintes liées à l'activité quotidienne de l'établissement ou du service. –
  - Les visites sur site(s) devront avoir lieu selon le calendrier publié par l'Autorité de contrôle et de tarification. –
  - Le pré-rapport devra être transmis au plus tard dans le délai [d'un mois après la réalisation de la visite sur le site (SYNAE)]
  - Le rapport définitif devra être communiqué au plus tard [dans le délai d'un mois à compter de la réception des observations de l'ESSMS sur le pré-rapport]
- Réalise les différentes séquences prévues par le manuel d'évaluation HAS, à savoir :
  - o **des séquences organisationnelles** : séquences communes à toutes les visites d'évaluation (réunion d'ouverture, visite de la structure, débriefing journalier, bilan de fin de visite) ;
  - des séquences d'investigations: entretiens à réaliser sur la base des critères d'évaluation applicables à l'ESSMS évalué et des méthodes d'évaluation définies, consultation documentaire et observations.
- Propose un temps d'explication de la procédure d'évaluation et des attendus du référentiel, au Directeur Général et à la Chargée de missions de l'association, aux Directrices de Pôles ainsi qu'aux Directeurs Adjoints des ESSMS concernés par la présente procédure (et autant que de besoin, à leurs équipes)

#### 7.2 - Le rapport d'évaluation

(Cf. 3.3 Procédure d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux, HAS, mai 2022)

La mission d'évaluation doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation rédigé sur la base des outils élaborés par la HAS et disponibles par extraction des données enregistrées sur la plateforme SYNAE.

Le rapport d'évaluation produit doit être transmis à l'ADPEP45 selon les modalités suivantes :

- Le rapport d'évaluation reprend l'ensemble des éléments d'évaluation du référentiel cotés. Il met en valeur les axes forts, et les axes de progrès identifiés
- Il présente une représentation graphique des résultats pour en faciliter la lecture au niveau global, par chapitres et par thématiques
- Il fait un focus sur la cotation des critères impératifs
- Au plus tard 1 mois après la visite d'évaluation l'organisme évaluateur transmettra à l'ADPEP45 (via la plateforme SYNAE) le rapport de visite
- L'ADPEP45 disposera alors de 1 mois à compter de la réception du rapport pour rédiger ses éventuelles observations (via la plateforme SYNAE) et les retourner à l'organisme évaluateur
- L'organisme évaluateur après réception des observations de l'ADPEP45, procèdera à la clôture du rapport d'évaluation et le communiquera définitivement à l'ADPEP45 (via la plateforme SYNAE)

L'ADPEP45 pourra signaler à l'HAS, via la plateforme SYNAE, tout manquement de l'organisme évaluateur ou de ses intervenants, constaté lors de la visite ou dans le déroulé de la procédure d'évaluation.

Version : 2 17/03/2025 Page : 20 / 23

# VIII. Dispositions relatives à la facturation, résiliation et validité du cahier des charges

#### 8.1- Exécution et durée de la prestation

Le présent cahier des charges entrera en vigueur à la date de signature du contrat mentionnée à l'article 3.7.3.

Il se terminera à l'exécution de l'ensemble des prestations d'évaluations réalisées dans le respect des délais cités plus haut.

#### 8.2- Résiliation pour faute ou manquement dans l'exécution du contrat

En cas d'inexécution de tout ou partie de la prestation, le contrat pourra être résilié de plein droit et sans que le prestataire puisse prétendre à des dommages et intérêts. Cette résiliation devra intervenir après une mise en demeure restée infructueuse.

Les retards de remise de travaux au commanditaire constituent un motif de résiliation pour faute ou manquement s'ils sont récurrents.

#### 8.3- Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

#### Présentation du devis

- Un devis devra présenter à minima les éléments suivants :

Etapes	Nombre de jo	de jour/personne To		Montant	Montant
(À détailler)	Sur site	Hors site		HT	TTC
Préparation de l'évaluation					
Evaluation sur site					
Rédaction du pré-rapport					
Finalisation du rapport					
Frais de déplacement					

Devis devant intégrer les échanges avec au minimum 3 accompagnés traceurs

- le cout par ESMS (n° FINESS) de chaque évaluation.

#### 8.4- Modalités de règlement

Le règlement de la prestation sera réalisé comme suit :

- Versement de 10% à la signature de l'offre
- Versement de 50% à la remise du pré-rapport d'évaluation
- Versement de 40% après remise du rapport final

#### Seront prévues au contrat :

- Des pénalités de retard en cas de non-respect du retroplanning
- Des modalités de remboursement éventuel en cas de résiliation du contrat

Version : 2 17/03/2025 Page : 21 / 23

- Un bornage éventuel des coûts sur les frais de déplacement

# IX. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent adresser leur demande à Madame HERAUD Nathalie (Chargée de mission de l'ADPEP45) par mail : nathalie.heraud@pep45.asso.fr

# **Annexe 1: Organisation des PEP 45**

